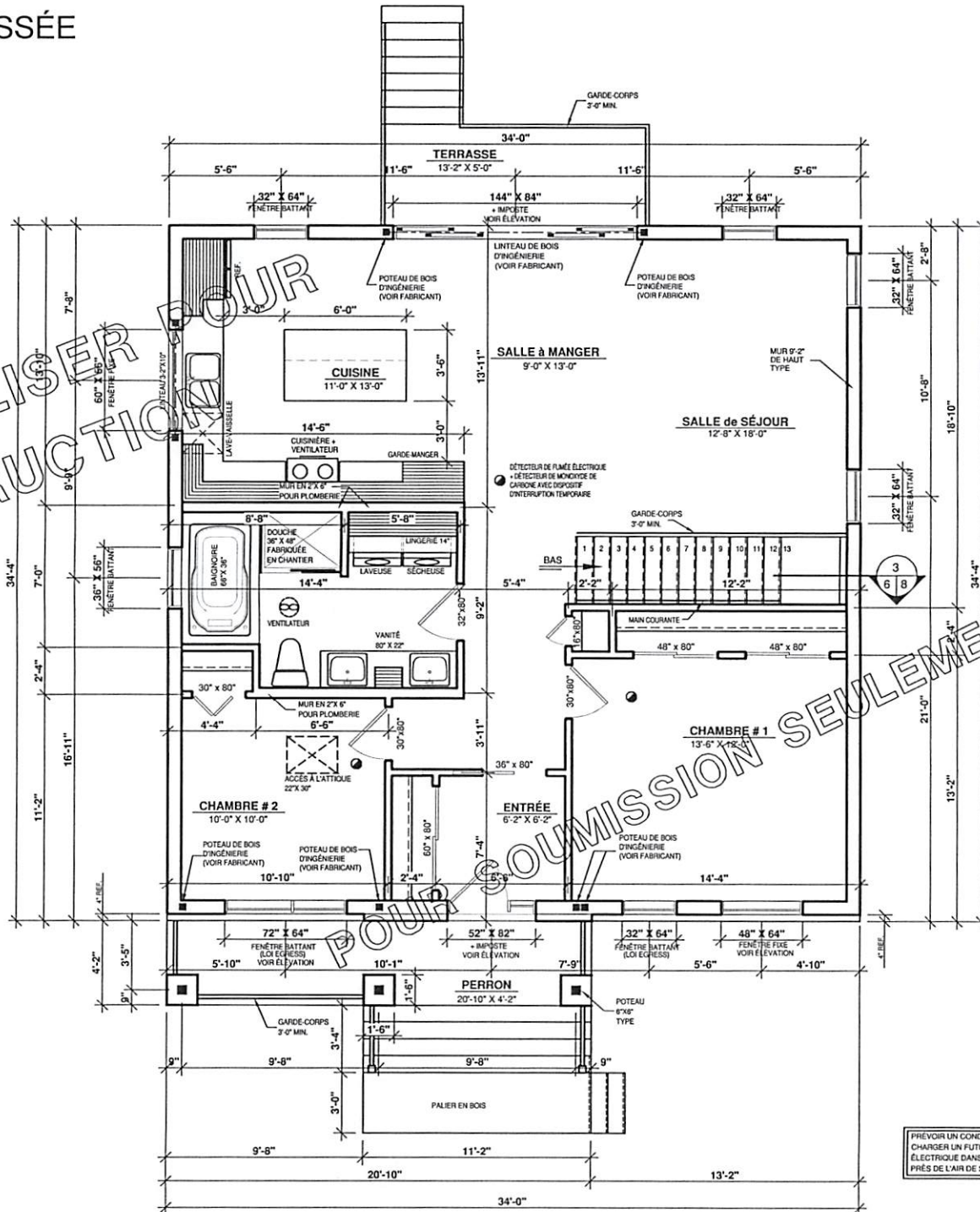


# REZ-DE-CHAUSSÉE



NE PAS UTILISER POUR LA CONSTRUCTION

POUR SOUMISSION SEULEMENT

PRÉVOIR UN CONDUIT POUR CHARGER UN FUTUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE DANS LE GARAGE OU PRÈS DE L'AIR DE STATIONNEMENT